



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H. »

Vous observe

RAPPORT ANNUEL EDITION 2012



Pour promouvoir le respect des droits humains, les partenaires devraient travailler en synergie, se concerter régulièrement et évaluer leurs interventions.



- ☞ **La vie d'un être humain est sacrée,**
- ☞ **La prison est un mal nécessaire lorsque la loi est respectée,**
- ☞ **Le mal ne vaincra jamais la vérité,**
- ☞ **Un jugement erroné discrédite la justice,**
- ☞ **Diriger dans le mensonge est la source de toute insécurité,**
- ☞ **« Qui peut et n'empêche, pêche »,**
- ☞ **Une justice indépendante et impartiale est le garant d'une paix sociale durable.**



**Je vous observe et
vous dénonce...**



TABLE DES MATIERES

	Pages
AVANT – PROPOS.....	5
INTRODUCTION : DE L’OBJECTIF, DE LA METHODOLOGIE ET DU CONTENU DU RAPPORT.....	7
CHAPITRE I : DU CONTEXTE POLITIQUE ET SECURITAIRE, ECONOMIQUE ET SOCIAL, JUDICIAIRE – DE LA JOUISSANCE DES LIBERTE PUBLIQUES.....	9
<i>I.1. Sur le plan politique et sécuritaire.....</i>	<i>9</i>
<i>I.2. Sur le plan économique et social.....</i>	<i>16</i>
<i>I.3. Sur le plan judiciaire.....</i>	<i>18</i>
<i>I.4. Sur le plan de la jouissance des libertés publiques.....</i>	<i>21</i>
CHAPITRE II : DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE.....	24
<i>II.1. De l’état des lieux des atteintes au droit à la vie.....</i>	<i>24</i>
<i>II.2. Tableau synthèse des atteintes au droit à la vie et à l’intégrité physique par mois et par province.....</i>	<i>30</i>
<i>II.3. Tableau synthèse des cas d’atteinte au droit à la vie et à l’intégrité physique par catégories d’auteurs, de moyens utilisés et de motifs.....</i>	<i>31</i>
<i>II.4. Histogramme des atteintes au droit à la vie/Répartition par province.....</i>	<i>32</i>
<i>II.5. Courbes de l’évolution des cas d’atteinte au droit à la vie et à l’intégrité physique au cours de l’année 2012.....</i>	<i>32</i>
CHAPITRE III : DES CAS DE VIOLENCES SEXUELLES ET DE TORTURE.....	33
<i>III.1. De l’état des lieux des violences sexuelles.....</i>	<i>33</i>
<i>III.2. De l’état des lieux des actes de torture.....</i>	<i>34</i>
<i>III.3. Tableau des victimes de viol et de torture : Répartition mensuelle par province...</i>	<i>36</i>
<i>III.4. Tableau des cas de viol et de torture par mois et par catégorie d’auteur.....</i>	<i>37</i>
<i>III.5. Histogramme des cas de viol et de torture par province.....</i>	<i>38</i>
CHAPITRE IV : DES VISITES DES LIEUX DE DETENTION.....	39
<i>IV.1. Des visites des cachots.....</i>	<i>39</i>
<i>IV.2. Des visites des prisons.....</i>	<i>40</i>
<i>IV.3. Tableau de la situation carcérale 2012.....</i>	<i>43</i>



<i>IV.4. Histogramme de l'évolution de la situation carcérale au cours de l'année 2012...</i>	44
CHAPITRE V : DES ACTIVITES REALISEES EN PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS.....	45
<i>V.1. Les projets de renforcement de la participation de la femme.....</i>	<i>45</i>
<i>V.1.1. Le projet GIRITEKA.....</i>	<i>45</i>
<i>V.1.2. Le projet GIRIJAMBO.....</i>	<i>46</i>
<i>V.2. Les projets d'Observation des Droits Humains et de Contribution à l'Accès des Vulnérables à une Justice Equitable.....</i>	<i>47</i>
<i>V.3. Le projet « Assistance juridique et sociale des nourrissons vivant dans les Etablissements Pénitentiaires et des Femmes incarcérées dans les prisons de Mpimba et Ngozi ».....</i>	<i>52</i>
<i>V.4. Du projet « Campagne d'Assistance judiciaire des victimes de viol et de violences basées sur le Genre ».....</i>	<i>54</i>
CHAPITRE VI : CONCLUSION, CONTRAINTES ET RECOMMANDATIONS.....	55
<i>VI.1. Conclusion.....</i>	<i>55</i>
<i>VI.2. Des contraintes.....</i>	<i>57</i>
<i>VI.3. Des recommandations.....</i>	<i>58</i>
<i>VI.3.1. A l'endroit du Gouvernement Burundais.....</i>	<i>58</i>
<i>VI.3.2. A l'endroit des Défenseurs des Droits Humains.....</i>	<i>59</i>
<i>VI.3.3. A l'endroit des bailleurs de fonds et de la communauté internationale.....</i>	<i>60</i>



AVANT - PROPOS

L'Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, «APRODH» publie chaque fin d'année le rapport de ses principales réalisations ainsi qu'une synthèse des résultats de ses observations des droits de la personne humaine sur tout le territoire national. Les activités menées tout au long de l'année cadrent bien avec ses missions statutaires qui s'articulent sur 6 axes principaux :

- ✚ le monitoring des droits humains en général,
- ✚ le monitoring des lieux de détention en particulier,
- ✚ la lutte contre la torture,
- ✚ la lutte contre les violences sexuelles et les violences basées sur le genre,
- ✚ la vulgarisation des textes relatifs aux droits humains,
- ✚ le plaidoyer et l'assistance multidimensionnelle aux victimes des violations des droits humains.

Ainsi, la publication du présent rapport ne répond pas seulement au souci de se conformer au prescrit du Ministère tutélaire en l'occurrence le Ministère de l'Intérieur mais également et surtout, l'APRODH veut contribuer à asseoir un Etat de droit où règnent la justice et la paix sociales pour tous les citoyens. Le présent rapport est donc un partage d'informations sur l'évolution de la situation des droits humains tout au long de l'année 2012 avec ses différents partenaires, aussi bien gouvernementaux que de la société civile.

Le contexte sécuritaire, politique, judiciaire et socio – économique dans lequel évoluent le pays et les citoyens, influence à plus d'un titre, la situation des droits humains. Partant de ce concept, l'APRODH se fait guider par ces paramètres dans son évaluation périodique (mensuelle, trimestrielle et annuelle) de la situation des droits humains au Burundi. Le monitoring des droits humains à travers tout un pays en vue d'une bonne appréciation contextuelle de la situation des droits humains exige non seulement des moyens humains déterminés qui sont déployés dans toutes les entités territoriales, en l'occurrence des observateurs des droits humains, mais également beaucoup d'engagement et de don de soi.

Au cours de l'exercice 2012, des progrès sensibles ont été remarqués surtout dans le secteur de la gestion des personnes privées de liberté : l'on notera les nombreuses mesures qui ont été prises par les autorités judiciaires et même par le Magistrat Suprême visant à désengorger les établissements pénitentiaires.

De même, l'enquête sur les cas d'exécutions extrajudiciaires et de torture dénoncés par des organisations locales et internationales, l'APRODH comprise, aura contribué à atténuer la férocité de certains escadrons de la mort, réduisant de surcroît, le nombre de victimes à partir



du mois d’Août 2012. Qui resterait indifférent face à un tel progrès dans le sens de la protection de la vie de l’être humain ?

Cependant, l’APRODH continue à déplorer les cas d’arrestations et de détentions arbitraires, les assassinats ciblés suite aux mobiles politiques, aux règlements de comptes et même aux conflits fonciers qui n’ont cessé d’augmenter au cours de l’exercice 2012.

Le présent rapport est le fruit d’une coopération et d’un partenariat fructueux entre l’organisation et ses différents partenaires, qu’il s’agisse des structures étatiques, des partenaires techniques et financiers, des organisations de la société civile et de la population elle-même.

Que chacun des partenaires ci – haut cités trouve, dans ce rapport, sa contribution à la promotion des droits humains au Burundi et l’expression de notre profonde gratitude. Aussi, l’APRODH interpelle-t-elle tous ces partenaires à continuer à la soutenir dans sa mission de promotion de la dignité humaine, de protection du droit d’expression et d’opinion, de lutte pour la justice équitable et l’égalité de tous devant la loi. Si tous et chacun s’alignent résolument derrière ces principes universels, rien ne pourra nous empêcher de cheminer vers un Etat de droit auquel aspirent aujourd’hui des millions de burundais.



Le personnel de l’APRODH vous adresse ses meilleurs vœux pour l’année 2013

Le Président de l’APRODH

Pierre Claver MBONIMPA.

INTRODUCTION : DE L'OBJECTIF, DE LA MÉTHODOLOGIE ET DU CONTENU DU RAPPORT

A la fin de chaque année, l'Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues présente et publie un rapport annuel. La finalité de ce rapport est de faire un panorama général de l'évolution de la situation des droits humains au Burundi, de présenter les activités réalisées tout au long de l'année et de faire un plaidoyer pour la promotion du respect des citoyens et de leurs libertés et droits fondamentaux.

Le présent rapport a été principalement rédigé sur base des rapports fournis par les observateurs provinciaux et les équipes de l'APRODH qui ont effectué, tout au long de l'année 2012, des missions d'observation des droits humains sur terrain. Leurs rapports ont été régulièrement transmis au siège de ladite organisation pour appréciation (dépouillement, compilation et vérification des informations et des données chiffrées). Aussi, s'agira-t-il ici en grande partie, d'une synthèse des rapports mensuels qui ont été régulièrement produits et publiés par le siège sur le site web/www.aprodh.org

Dans le premier chapitre, nous réserverons assez d'espace à la description du contexte politique, sécuritaire, judiciaire, économique et social qui a caractérisé les rapports entre les personnes ou entre les dirigeants et la population et qui a toujours servi d'instrument de mesure de la l'évolution de la situation des droits humains au Burundi.

Dans le second chapitre, il sera question de faire une analyse des atteintes au droit à la vie c'est –à dire les cas des personnes tuées à la suite d'enlèvements, les cas de personnes tuées suite aux actes de banditisme, aux règlements de compte et aux confits fonciers. Des tableaux montrant les personnes tuées et blessées par mois et par province ainsi que les armes utilisées, les motifs des assassinats et les présumés auteurs feront partie de ce chapitre.

Dans le troisième chapitre, nous donnerons l'état des lieux des violences sexuelles en général et du viol en particulier. Les cas de torture seront aussi épinglés et analysés systématiquement. Sur un tableau synthèse, les données statistiques montreront clairement l'ampleur et l'évolution du phénomène de viol et des actes de torture.

Le quatrième chapitre décrira les conditions de vie des détenus aussi bien dans les cachots que dans les prisons. Nous ferons part des visites des lieux de détention que nous avons effectuées au cours de l'année et notre appréciation sur la situation carcérale. Des ateliers ont été organisés dans toutes les provinces à l'intention des acteurs de la chaîne pénale pour échanger



sur l'état de la détention. Nous réserverons de l'espace aux résolutions prises en vue d'améliorer les conditions de vie des détenus. Un tableau montrera l'évolution des effectifs des détenus dans les prisons.

Dans le cinquième chapitre, nous ferons part des projets qui ont été réalisés en partenariat avec d'autres organisations et/ou grâce aux financements de bailleurs en l'occurrence Care International Burundi, TROCAIRE, la Confédération Suisse, l'USAID, le Fonds Mondial pour les Droits Humains et ICCO.

Une conclusion synthétique, quelques contraintes et des recommandations en vue d'améliorer la situation des droits humains au Burundi clôtureront le rapport.

* * * * *



CHAPITRE I : DU CONTEXTE POLITIQUE ET SECURITAIRE, ECONOMIQUE ET SOCIAL, JUDICIAIRE ET DE LA JOUISSANCE DES LIBERTES PUBLIQUES.

L'année 2012 a été caractérisée par une situation sécuritaire et politique peu stable. Parmi les facteurs clés à la base de la perturbation de la paix et la tranquillité de la population, l'on notera la circulation des groupes armés à travers différents coins du pays. Aussi, de multiples violations des droits humains en général et des atteintes au droit à la vie en particulier ont été observées ici et là dans les différents coins de notre pays.

En effet, des assassinats ciblés ou en règlement de compte ou suite aux conflits fonciers, des exécutions extrajudiciaires, des viols, des tortures, ... ont été observés. Des conflits fonciers se sont développés et ont été exacerbés par le retour massif des réfugiés burundais ; devenant, de surcroît une source de pertes en vies humaines.

Des citoyens se sont régulièrement plaints des arrestations et emprisonnements arbitraires et de la manière dont les jugements étaient rendus aussi bien dans les tribunaux de résidence que dans les tribunaux de grande instance.

Enfin, les prix de denrées de première nécessité n'ont cessé de grimper en l'absence de tout contrôle, suite à la montée incessante du prix du carburant. Cela a eu comme conséquence la détérioration et la précarité des conditions de vie de la population.

1.1. Sur le plan politique et sécuritaire

Depuis la fin des élections de 2010, le Burundi vit un climat politique malsain causé par le non respect de l'équilibre politique né de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation du 28 août 2000. Le parti au pouvoir le CNDD-FDD, domine la scène politique et les institutions étatiques depuis sa victoire écrasante de 2010 et le boycott des élections par les principaux partis de l'opposition. Le reste des partis politiques se sont positionnés par rapport au parti au pouvoir, certains décidant d'entrer dans le sillage du CNDD-FDD, d'autres se coalisant dans l'Alliance Démocratique pour le Changement ADC-Ikibiri qui est la plateforme des partis de l'opposition.

Les partis de l'opposition semblent très affaiblis depuis que leurs responsables furent contraints à l'exil, en même temps que leurs militants étaient persécutés (emprisonnement et même exécution de certains d'entre eux). Le pouvoir ne leur facilite pas la tenue de meetings et de réunions à la base, ce qui lui laisse le champ libre pour continuer à étendre son emprise sur le pays, particulièrement dans les campagnes où un quasi - monopartisme s'instaure progressivement.



L'appel au retour des leaders de l'opposition n'a pas jusqu'ici été suivi d'effet et le dialogue entre le pouvoir et l'opposition tarde à démarrer en dépit des recommandations de plusieurs partenaires. C'est dans ce contexte de tension entre le pouvoir et l'opposition que le Ministre de l'Intérieur a écrit en janvier à tous les partis politiques leur rappelant l'obligation à se conformer à la loi du 10 septembre 2011 sur les partis politiques dans les six mois à dater de la promulgation de ladite loi. Ce délai devait expirer le 10 mars 2012. Parmi les exigences de la nouvelle loi se trouvent l'obligation des présidents des partis de résider sur le territoire national et la preuve de 20 membres fondateurs dans chaque province.

Cette demande qui visait, selon le Ministre de l'Intérieur, à limiter le nombre de partis agréés au Burundi, a fait monter la tension entre le pouvoir et l'opposition qui craignait un stratagème pour rayer de la liste certains partis membres de l'ADC-Ikibiri. Le Ministre a dû assouplir plus tard sa décision en annulant la demande des documents qui avaient déjà été versés lors de la demande d'agrément des partis.

Pour affaiblir davantage les partis de l'opposition, les membres de ces partis et surtout les partis regroupés au sein de l'ADC Ikibiri subiront de menaces intempestives, des arrestations arbitraires suivies d'emprisonnements. Certains même seront éliminés physiquement par des escadrons de la mort non encore identifiés surtout que les enquêtes n'ont jamais été concluantes.

Cette chasse à l'homme s'est fait remarquer dans la province Ruyigi où les membres du parti FNL d'Agathon RWASA des communes Bweru, Gisuru et Nyabitsinda ont été malmenés à plusieurs reprises durant le mois de Janvier. L'exemple est celui de NDAYISABA Léonidas de la colline Mago en commune Nyabitsinda qui a été arrêté en date du 17/01/2012 et battu par des policiers de la commune Gisuru puis par des agents du Service National des Renseignements. Ce même jour, RYAMUGOYE Gaspard de la colline Nyabitaka en commune Gisuru a été fusillé sur la colline Kireka en zone et commune Gisuru. En date du 26/01/2012, un enseignant de l'école primaire de Busoro, KABIZI Roger a subi une fouille perquisition de la part de la police. La police recherchait des armes mais rien n'a été trouvé.

En Février 2012 et dans la même province de Ruyigi, ce sont les membres du parti MSD qui seront le plus pourchassés et cette fois – ci, dans la commune Kinyinya. En effet, KAJEKAREMERWA Balthazar de la colline Gataba dans cette même commune a été arrêté en date du 05/02/2012 vers 23 heures et battu par la police avant d'être incarcéré au cachot communal. La police a également arrêté NSANGIYABANDI Johnson de la colline Giterama en commune Butaganzwa en date du 18 Mars vers 3 heures.

Des arrestations soi-disant pour détention illégale d'armes à feu, de participation aux bandes armées ont été orchestrées et poursuivies contre des membres de partis politiques de



l'opposition. C'est le cas de l'arrestation de NTAKIMAZI Rémy, en date du 08/04/2012, à Muhwazi en commune de Nyabitsinda par des militaires. Il était accusé d'appartenir aux bandes armées. C'est également le cas de BIGIRIMANA Radjabu, chauffeur à l'ONAPRA, qui a été arrêté, en date du 13/4/2012 à Bwagiriza (Commune Butezi) par le commissaire provincial. Il l'accusait d'avoir transporté des hommes armés ainsi que leurs minutions. Il en a été de même pour NTAHONDEREYE Pierre, un vieux de 58 ans, arrêté le 13/5/2012 et accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, de BAMAZE Patrice et NIMBONA Tharcisse, tous arrêtés le même jour que le précédent, accusés de participation aux actes de terrorisme.

Au cours du mois de Février, une quinzaine de membres du parti FNL seront arrêtés arbitrairement et détenus à la prison de Bubanza. Ils étaient accusés de participation à des bandes armées. Le 19/9/2012, en commune Gihanga, Village 4, le Commissaire Provincial de la Police de Sécurité Intérieure à Bubanza a arrêté NIZIGIYIMANA Didace, BAHANDWA Emmanuel, MARIMBU Gabriel, HAVYARIMANA Jean-Claude, HARUSHIMANA Jean-Claude, tous du parti FNL d'Agathon RWASA et BIZIMANA Jérôme, membre du parti MSD. Tous ont été transférés à la prison de Bubanza après avoir passé une nuit dans le cachot de la commune Gihanga et une autre dans le cachot de Bubanza. On notera aussi des cas de torture pour des raisons politiques qui ont augmenté, au mois de janvier, chez les membres de ces mêmes partis surtout en commune Gihanga: 3 hommes ont été torturés par le Commissaire Provincial.

L'arrestation arbitraire pour des raisons politiques a été dirigée aussi contre 4 membres de l'ADC – Ikibiri en provenance de la zone Muramba (Bubanza). Ces derniers ont été détenus au cachot de la police Bubanza, accusés comme infraction d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Il s'agit d'IRANKUNDA Samuel âgé de 18 ans, élève en 7^{ème} année, NDEREYIMANA Revocat, BANDYATUYAGA Thaddée et NDIKUMANA Leonard (16 ans), élève en 6^{ème} année.

En province Makamba, commune Nyanza-Lac, 7 personnes accusées d'être membres du Parti FNL ont été arrêtées au mois de Mars et retenus au cachot de Makamba par le Commissaire Provincial.

En province Cibitoke, le mois de novembre 2012 a été marqué par la chasse aux non adhérents au parti au pouvoir. En effet, en commune Buganda, le 04/11/2012, NSABIMANA Lambert ex-chef de zone de Ndava-Village résidant à la TR.6 Gasenyi, membre du parti MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) a été arrêté et mis au cachot. La police l'accusait d'avoir des informations sur le groupe armé qui a attaqué la position des forces armées nationales en commune Murwi, le 22/10/2012. De plus, NGENDAKUMANA Désiré, Professeur au collège des amis de Rugombo et membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA a été menacé par des jeunes « Imbonerakure » (jeunesse affiliée au parti au pouvoir) qui l'accusaient d'avoir accueilli chez lui un groupe de combattants venus de la RD Congo la nuit du 21 au 22 Octobre 2012.



En commune Rugombo, un enseignant nommé KANDEKE Diomède, membre du MSD résidant au centre de Cibitoke a été arrêté en date du 03/11/2012 par la police. Les Imbonerakure l'accusaient d'héberger chez lui des jeunes inconnus dans le milieu.

Dans les provinces de Ruyigi et Karusi, les Imbonerakure ont également trempé dans des forfaits à caractère politique. Ils font la loi sur les collines par des arrestations intempestives des personnes des partis politiques de l'opposition et plus précisément de l'ADC-IKIBIRI. C'est le cas de NKURIKIYE Richard de la colline de Gatwaro, en commune Bweru, qui a été arrêté en date du 25/9/2012 par la police guidée par 2 Imbonerakure : NTAHOMBAYE Thomas (Conseiller de l'Administrateur communal chargé des affaires sociales et politiques) et NDAYIRAGIJE Come alias PMU. Ils étaient accusés injustement par ces Imbonerakure et l'Administrateur communal, d'être en contact avec les groupes rebelles venant de la Tanzanie, chose qu'ils ont niée catégoriquement. Dans cette même province de Karusi, NDIHOKUBWAYO Omer, président du parti UPRONA en commune de Mutumba a été tué en date du 8/8/2012. Il aurait été tué par le chef de zone NDUWIMANA Pierre Claver, membre du CNDD-FDD. Là aussi, les poursuites judiciaires n'ont pas eu lieu jusqu'à présent.

La province Cankuzo a connu des problèmes du genre: en commune Mishiha, ces Imbonerakure arrêtaient toute personne soupçonnée d'appartenir aux partis de l'opposition de l'ADC/Ikibiri. Ainsi, au mois de Février, trois personnes ont été arrêtées et, après avoir été sérieusement tabassées, ils ont été ligotées, avant d'être introduites dans le cachot de la brigade de Mishiha à l'insu de OPJ qui n'a pas osé réagir face à cette faute de procédure, par crainte des menaces des Imbonerakure.

Au point de vue politique toujours, on notera les contradictions qui ont été constatées dans la communication gouvernementale. Le cas emblématique reste le dossier de l'arrestation le 11 janvier 2012 en Tanzanie du président du parti MSD Alexis SINDUHIJE. Dans un premier temps, le Gouvernement du Burundi, qui venait d'appeler les leaders de l'opposition en exil à rentrer tranquillement au pays, a nié, à travers son porte parole, son implication dans cette arrestation et déclaré qu'il n'avait aucune charge contre le président du MSD. Mais dix jours plus tard, le Procureur Général de la République annonçait que le Burundi avait émis un mandat d'arrêt international contre Alexis SINDUHIJE depuis septembre 2011. Embarrassée, la Tanzanie a dû libérer Monsieur SINDUHIJE le 24 janvier 2012 après 14 jours de détention arbitraire.

L'incompréhension entre le parti au pouvoir et les formations politiques d'opposition a été aussi manifeste dans les communes de Rumonge, Burambi et Buyengero.

A titre exemplatif, le 19 octobre 2012, vers 20 heures, à leur passage à Rumonge, Chauvineau MUGWENGZO, Marina BARAMPAMA et Yolande NZIKORURIHO qui venaient de Nyanza-Lac ont été séquestrés et les membres de l'escorte battus par les Imbonerakure sous les ordres de l'administrateur communal de Rumonge. N'eût été l'intervention de la position militaire de Rukinga pour calmer la situation, la situation pouvait tourner au drame.



L'intolérance des autorités des Ministères ayant l'Intérieur et la Sécurité Publique dans leurs attributions à l'égard de l'Alliance Démocratique pour le Changement (ADC-Ikibiri) a finalement conduit à l'usage de la force par la police sur les militants des partis politiques regroupés au sein de ladite Alliance. En effet, le 4/11/2012, sur ordre du Ministre de l'Intérieur, la police a bloqué au niveau de Minago, la Route Nationale N°3 (Bujumbura-Rumonge-Nyanza-Lac) aux membres de l'ADC – IKIBIRI et leur interdit ainsi de rejoindre leurs militants à Rumonge où était prévu un rassemblement. Le 18/11/2012, sur ordre des autorités précitées, les militants du parti FRODEBU et d'autres membres de l'ADC-Ikibiri se voient refuser par la police, de franchir le pont de la rivière Rusizi lorsqu'ils se rendaient à Gatumba où ils devaient tenir une réunion à l'intention de leurs militants et sympathisants. Et là, 9 personnes ont été tabacées et trainées dans la boue. Parmi elles figurent d'anciens dignitaires ex-membres du gouvernement de Pierre NKURUNZIZA, comme Marina BARAMPAMA, ancienne 2^{ème} vice-président de la République et Euphrasie BIGIRIMANA, ancienne Ministre du Commerce et de l'Industrie. Le porte-parole de la Police Nationale a promis que des enquêtes allaient directement être menées et que les coupables de ce comportement inhumain seraient punis conformément à la loi. Mais les conclusions de cette enquête n'ont pas encore été livrées au public et sont encore attendues.

Enfin, les rivalités politiques seraient la cause de la mort de l'éminent Docteur Norbert BIRINTANYA. Ce Secrétaire Permanent au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida est mort au mois d'août et sa mort serait due à l'empoisonnement.

Pour la population de sa commune natale, cette élimination a comme origine des mobiles politiques : il serait contre le programme « SAFISHA » dans sa commune natale de Gisuru. De plus, il était le président du conseil communal et, par conséquent selon la même population, il pouvait, être éligible au poste du Ministre; d'où haine, jalousie et avidité du pouvoir contre cette illustre Docteur.

Du côté sécuritaire, les jeunes affiliés au parti au pouvoir dits Imbonerakure seront associés à ces violations des droits humains et même seront les porte – flambeaux dans ces actes ignobles à travers plusieurs contrées du pays.

n commune Gisuru de la province Ruyigi (sur la colline de Kireka), deux Imbonerakure accompagnés de 4 personnes en tenue policière ont attaqué, pendant la nuit du 24 Mars, le domicile d'un certain JUMA qu'ils ont tué à l'arme blanche.

Sa voisine a été touchée par une balle à la jambe gauche. Les auteurs auraient été connus mais n'ont pas été poursuivis par la justice et les armes à feu utilisées ont été laissées à la disposition de leurs détenteurs.

En province Ngozi, les Imbonerakure ont été pointés du doigt dans de multiples exactions qui perturbent la paix et la tranquillité de la population notamment au cours de leurs patrouilles de



nuit où ils arrêtent des gens qui circulent. L'exemple frappant est celui des Imbonerakure des quartiers Rubuye et Gisagara qui, pendant la nuit du 21 juillet ont arrêté un travailleur de la société SOGEA SATOM et l'ont tabassé. Il a été sauvé par la Police Nationale qui est intervenue dans les meilleurs délais. Dans la commune Busiga, Zone Mparamirundi, deux drapeaux du Parti SAHWANYA-FRODEBU et celui de l'UPRONA ont été volés. Les présumés auteurs sont les Imbonerakure.

Il en est de même en commune de Mutaho où les Imbonerakure ont souvent créé l'insécurité pendant la nuit toujours dans leurs patrouilles nocturnes. Les récoltes forcées d'argent et des coups et blessures infligés à la population ont été rapportés par les observateurs des droits humains. Ainsi, en date du 30 Juin 2012, sur la colline Kidasha (zone Rwisabi), 11 personnes rentrant des festivités d'un mariage d'un parent auraient été interceptés par un groupe des Imbonerakure en patrouille avec des machettes, des gourdins et des bâtons qui les auraient battus en leur demandant le motif de leur déplacement pendant la nuit. Après les avoir sérieusement battus, ces Imbonerakure leur auraient exigé de payer une amende de 19.400 FBU. Ceux qui n'ont pas pu payer ont été contraints à fuir vers la colline de Kigaruka, de la commune de Rango en province de Kayanza.

Dans la province Cibitoke, la situation sécuritaire a été également perturbée par les Imbonerakure qui infligeaient des mauvais traitements aux citoyens paisibles (pillage des biens, menaces, ...). Ce sont les populations des communes Buganda, Murwi, Rugombo et Mugina qui en ont beaucoup souffert. En Commune Rugombo un groupe d'Imbonerakure commandé par NIYOMUTABAZI Désiré a, dans la nuit du 11 Juillet, arrêté NDUWAYO Dieudonné (commerçant) de la cité de Rugombo. Ils l'ont battu et l'ont dépouillé de tous ses biens (argent et téléphone). A Cibitoke-Centre, des Imbonerakure, encadrés par le responsable communal adjoint du CNDD-FDD, ont battu presque à mort un certain Claude dans la soirée du 15 au 16/7/2012, l'accusant de rentrer tard la nuit (vers 22h).

Le site des déplacés de guerre de Ruhororo a également connu des attaques des Imbonerakure soit de la même commune, soit en association avec ceux venus des autres communes proches comme Muhanga, Kayanza, Gihogazi, Karuzi et Tangara. La dernière en date est celle du 04/11/2012 vers 4 h du matin au cours de laquelle 9 maisons ont été démolies, 5 personnes blessées, plusieurs bananiers coupés, 6 chèvres et 1 porc tués.

Au cours de l'année 2012, la sécurité a également été perturbée par des bandes armées qui n'ont cessé de semer la désolation dans plusieurs coins du pays. La première attaque de l'année attribuée aux « bandits armés » a eu lieu en commune Buganda de la province Cibitoke, plus précisément sur la Transversale 4 (Gasenyi) où, la nuit du 22/01/2012, un groupe de gens qui venait de suivre un match de la CAF à la télévision est tombé dans un groupe d'hommes armés de fusils qui leur ont tiré dessus. De ces téléspectateurs, NGAMIYE a été grièvement blessé et est mort pendant son évacuation vers l'hôpital de Mpanda. Selon les sources contactées sur



place, ces hommes armés seraient venus de la RD Congo et avaient encerclé le bistrot connu sous le nom de « Kwa Maman Shela » où les policiers et les militaires prennent souvent de la bière. Après le forfait, ils sont retournés en RD Congo.

La nuit du 7 au 8 mars 2012, le bureau communal de Gihanga a été la cible d'une attaque d'un groupe armé. Deux policiers et un « bandit armé » y auraient laissé la vie. Le groupe se serait replié dans la forêt de la Rukoko.

En province Cibitoke, plus précisément en commune Bukinanyana, Innocent NIBIZI, un citoyen paisible, a été attaqué à son domicile par un groupe de gens armés de fusils.

Cela s'est passé dans la nuit du 3 au 4 Avril. Les assaillants seraient 3 militaires de la position de Kibira sur la route Ndora - Kayanza au PK 89. En commune Gihanga, 3 personnes ont été tuées et 5 autres blessées lors d'une attaque par les bandes armées qui a eu lieu la nuit du 22 au 23 Avril.

Les affrontements du mois de mai entre l'armée nationale et une bande armée qui s'était retranchée dans la forêt de la Kibira et qui faisait payer des rançons à la population environnante ont été une source de panique de la population.

En province Bubanza et plus précisément dans les communes Musigati, Rugazi et Gihanga, l'insécurité a été grandissante tout au long du mois de mai. Sur la colline Buringa de la commune Gihanga, les attaques des bandes armées contre la population paisible se sont multipliées faisant 5 personnes tuées et 3 blessés. Sur la colline Mpishi de la commune Musigati, la population a vécu une peur panique à cause de la présence des personnes civiles armées des fusils qui y faisaient des navettes.

Dans la même province, dans les communes Gihanga et Musigati, un climat de tension a caractérisé le mois de septembre. Ainsi, dans la nuit du 11 au 12/9/2012, quelques ménages des villages 3 et 6 de la commune Gihanga ont été attaqués par des personnes armées de fusils et de machettes. A la 11^{ème} avenue du Village 3, des tirs d'armes à feu se sont fait entendre dans une buvette où deux personnes ont été blessées. Au village 6, cellule Kigereka, une femme a été kidnappée par ces malfaiteurs puis conduite dans la réserve de Rukoko pour y être violée.

En Province de Gitega et plus précisément près du centre-ville Gitega (colline Mugutu et Rutonde), deux attaques à la grenade ont été perpétrées dans des buvettes respectivement en date du 06 et du 08 juillet 2012, occasionnant 3 morts et 25 blessés. Le présumé auteur a été arrêté, les enquêtes ont été annoncées mais les conclusions n'ont pas été révélées à la population.

En province Mwaro, commune Ndava, les cas de vol à mains armées se sont multipliés. Cela a amené l'Administrateur communal à prendre une mesure de couvre-feu : dans un communiqué



lu dans toutes les églises en date du 19/08/2012, il interdisait toute circulation à partir de 19 heures du soir. Selon lui, cette mesure était prise dans le but d'éviter des cas de banditisme observés dans cette commune.

Dans la nuit du 01/10/2012, un groupe de personnes armées de fusils a attaqué environ 7 ménages de la colline Kagwema (commune Gihanga). Au cours de cette attaque, une personne a été blessée et des biens (5 téléphones mobiles et une somme de 400.000 FBU) volés, selon des personnes sur place.

Une autre attaque a été perpétrée, dans la nuit du 9/10/2012, par des personnes armées de fusils à Rumotomoto en Commune Gihanga. Le bilan de cette attaque fait état d'une personne tuée (NANKWANABAKE Bosco âgé de 66 ans) et une autre blessée (MISAGO Janvier).

Selon toujours les sources sur place, des biens (téléphones et de l'argent) auraient été volés à cette occasion.

Dans la nuit du 14 au 15/10/2012 sur la colline Gansega, zone Ndava, Commune Buganda, des malfaiteurs non identifiés jusqu'à ce jour ont attaqué des domiciles de la transversale 4 Ndava où ils ont brûlé deux maisons et ont volé des biens qui se trouvaient dans un petit kiosque de l'endroit. Avant de partir, les malfaiteurs ont tué KAZUNGU Libère.

Dans la nuit du 18/10/2012, sur la colline de Caragata sous colline de Kivyibusha, en zone de Mugege de la commune Butaganzwa, la famille de MAZOYA Protais, père de deux albinos, une fille de 16 ans et un garçon de 12 ans, a été attaquée par un groupe de 5 hommes tous en tenus militaires et armés de fusils. Après avoir défoncé sa maison, le père des enfants a pris une machette et s'est défendu vaillamment. Il a blessé un des malfaiteurs. Désorganisés, ils ont commencé à tirer un peu partout et une balle a touché l'un des assaillants du nom de NSENGIYUMVA Elysée qui est mort sur place. Trois présumés coauteurs de l'attaque (NDIKUMANA Firmin, NYAWENDA Fidèle et NTIHABOSE) ont été arrêtés et le quatrième, NDIMURUVUGO, a pris fuite. La police s'est mise à sa poursuite.

Enfin, du 22 au 23/10/2012, un groupe d'hommes armés de fusils en provenance de la RD Congo s'est dirigé vers les montagnes de la commune Murwi où des combats les ont opposés aux militaires venus de Bukinanyana, Mabayi et de Cibitoke.

I.2. Sur le plan économique et social.

Plusieurs organisations de la société civile ont dénoncé et dénoncent encore, le scandale d'un pays où les moins rémunérés paient l'impôt professionnel sur les rémunérations (IPR) tandis que ceux qui ont les salaires les plus élevés sont exonérés de cet impôt. Ainsi, les personnes qui ont un salaire de 40.001 francs doivent payer cet impôt tandis que les dignitaires dont les revenus mensuels oscillent entre 700.000 et 4.000.000 francs burundais ne sont pas imposés.



En effet, après l'engagement solennel du Chef de l'Etat lors de son message de fin d'année, l'Assemblée Nationale a analysé le projet de loi portant fixation de l'impôt professionnel sur les rémunérations de certains mandataires politiques, cadres et agents de l'Etat au Burundi et l'a renvoyé pour "insuffisances". La raison invoquée officiellement était que le projet de loi était d'un rang ordinaire alors que l'exonération des parlementaires émane d'une loi organique.

Mais d'autres raisons auraient été invoquées par les députés, notamment : la précision de la base imposable sur la rémunération d'un parlementaire, la question des dettes prises par les parlementaires qui, au début de leur mandat, ne savaient pas qu'ils seraient imposés, les droits acquis qui ne sont pas à remettre en cause, etc.

Le rejet du projet de loi par les représentants du peuple a été mal accueilli de manière générale du côté des contribuables qui avaient été nombreux à saluer l'annonce du chef de l'Etat. Cette question figure par ailleurs à l'agenda des revendications des syndicats et des organisations de la société civile, organisateurs de la grève générale du 27 mars 2012.

Une forte controverse a fait surface depuis l'annonce de la nouvelle vision de la Commission Nationale Terres et autres Biens (CNTB) par son président Monseigneur Sérapion BAMBONANIRE, le 19 janvier 2012. Le nouveau président de la CNTB n'a pas partagé la même vision que son prédécesseur l'Abbé Astère KANA sur la méthodologie à emprunter dans la résolution des conflits fonciers entre les résidents et les rapatriés, dont la plupart de ces derniers s'étant réfugiés suite aux événements sanglants de 1972. En effet, l'abbé KANA privilégiait le partage de la propriété par les parties en conflit. Pour Monseigneur BAMBONANIRE, cette pratique est injuste, le premier propriétaire devrait recouvrer en totalité les droits sur sa propriété.

Appliqué de manière systématique et mécanique, ce principe pourrait créer de nouvelles injustices et des tensions sociales. Il s'est avéré extrêmement important de dégager la responsabilité de l'Etat dans la situation des parties en conflit. En effet, l'Etat qui n'a pas su protéger ses citoyens, les contraignant ainsi à prendre le chemin de l'exil et à quitter leurs propriétés, se trouve être le même Etat qui a accordé les propriétés des réfugiés aux résidents. Un fonds d'indemnisation devrait rapidement être mis en place pour dédommager celui qui, entre le résident et le rapatrié, perdrait une partie de sa richesse par cette défaillance de l'Etat. L'autre reproche fait aujourd'hui à la CNTB est qu'elle serait plus sensible aux difficultés des rapatriés et qu'elle risque de ne pas défendre de la même façon et équitablement les droits et les intérêts des résidents. Aujourd'hui, les conflits fonciers deviennent de plus en plus nombreux et dans certains cas, ils sont la source de graves violations des droits humains, d'assassinats couramment enregistrés en l'occurrence.

La nouvelle tarification de l'eau et de l'électricité intervenue le 1er mars 2012 comme recommandé par l'Assemblée Nationale en Août 2011 a renforcé la détérioration des conditions



de vie de la population burundaise. La montée du prix du carburant est venue aggraver la situation, rendant pour la population le pouvoir d'achat des denrées de première nécessité très précaire. C'est cette problématique de la vie chère qui, entre autres facteurs déjà évoqués, poussera les confédérations syndicales et les organisations de la société civile à lancer la grève du 27 mars 2012, pour réclamer un cadre de dialogue. L'on notera que la REGIDESO n'a rien fait pour revoir à la baisse le prix de ses produits malgré les cris et les lamentations de la population et le souhait des parlementaires de suspendre la mesure en attendant qu'il y ait un audit pour montrer la situation réelle de l'entreprise.

Le 1^{er} mai 2012, dans son message à la nation, le chef de l'Etat burundais annoncera la suppression des taxes sur la valeur ajoutée (TVA), la redevance administrative et les droits de douane sur certaines denrées alimentaires pour alléger les souffrances de la population. Malheureusement, les prix des denrées de première nécessité n'ont pas fléchi parce que, comme déjà dit, entre temps, le prix du carburant n'a cessé de monter. Ainsi, la montée des prix des produits BRARUDI poussera encore une fois les organisations de la société civile et les syndicats engagés dans la lutte contre la vie chère à appeler la population au boycott de ces produits en date du 20 et 21 du mois d'Août pour mettre en évidence leur mécontentement.

En date du 22/9/2012, à Gatumba, les familles, les Représentants du peuple élus dans la circonscription de Bujumbura, certains membres du Gouvernement ainsi que le Gouverneur de Province et l'Administrateur communal de Mutimbuzi ont procédé aux cérémonies de levée de deuil définitive des victimes du carnage de Gatumba perpétré le 19/9/2011.

Le conflit qui oppose les adeptes d'Euzébie NGENDAKUMANA de Businde en commune Gahombo, Province Kayanza et les chrétiens catholiques continue. Tout a commencé le 21 Octobre 2012, date à laquelle, les adeptes d'Euzébie ont empêché les fidèles catholiques de la paroisse Rukago de prier. L'Eglise catholique s'est prononcée sur la question. L'Evêque du diocèse Ngozi n'a pas reconnu les activités d'Euzébie. Suite à ce conflit qui reste encore irrésolu, l'administration a pris des mesures de sécurité des uns et autres en interdisant les rassemblements de prière sur le site de Businde.

Pour cela, toute personne qui y va prier est arrêtée par la police et mise en détention et la tension demeure entre les forces de l'ordre et les adeptes de la secte.

1.3. Sur le plan judiciaire.

Tout au long de l'année 2012, la justice burundaise a continué à donner l'image d'une justice instrumentalisée et politisée dans le traitement des dossiers sensibles. Le dossier relatif à l'assassinat de l'ancien Vice-Président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques Ernest MANIRUMVA n'a pas connu d'évolution. Les tests ADN, les confrontations de certains officiers de police, l'audition de certaines personnalités des services de sécurité, l'enquête sur certains autres meurtres qui seraient liés à l'assassinat de MANIRUMVA ainsi que d'autres recommandations formulées dans les rapports de la troisième



commission d'enquête et du FBI ainsi que dans les demandes de la partie civile n'ont pas été suivies.

L'affaire a été mise en délibéré le 12 Avril, laissant un bon nombre des intéressés sur leur soif. Que ce soit pour les associations de la société civile ou pour les avocats de sa famille, la précipitation du tribunal à clôturer ce dossier a été pour le moins surprenante du moment que les « gros poissons » cités dans ce dossier n'ont jamais été appelés à la barre. Ainsi, en date du 22 Mai, le tribunal de grande instance en Mairie de Bujumbura a rendu le verdict du dossier de feu Ernest MANIRUMVA. Dans ce jugement, le tribunal a condamné 14 prévenus dont 8 condamnés à perpétuité, 3 à 20 ans de servitude pénale et 3 autres à 10 ans de servitude pénale.

Ce dossier a été entendu en appel le 21/11/2012. Mais là, les débats ont porté essentiellement sur la forme de l'appel qui a reçu plusieurs dossiers alors qu'en première instance, tous les prévenus dans cette affaire figuraient dans un seul. Le ministère public et les avocats de la défense se sont entendus pour que l'affaire continue à être traitée dans un seul dossier appelé « Ministère public contre Hilaire Ndayizamba et consorts ». L'affaire a donc été remise au 29 du même mois et à cette date, 3 inculpés seulement ont pu être entendus.

Le Tribunal de Grande Instance de Bujumbura a rendu, presque en catimini en date du 27 janvier 2012, son verdict dans le procès des auteurs du massacre de Gatumba. Vingt-et-une personnes étaient accusées d'être les auteurs et co-auteurs de l'attaque qui avait fait au moins 39 morts et une quarantaine de blessés en septembre 2011. Le verdict a été prononcé sans que les avocats de la défense en aient été avertis. Ni les prévenus, ni les parties civiles, ni les avocats n'avaient été avertis que le jugement allait être rendu dans la matinée du 27 janvier 2012. Les avocats de la défense s'étant retirés du procès avant le réquisitoire de la plaidoirie pour protester contre le refus du Tribunal de faire comparaître plusieurs hauts gradés de la police, accusés par le principal prévenu d'être les véritables responsables de cette tuerie, les juges du tribunal de grande instance de Bujumbura ont prononcé leur jugement dans une salle d'audience presque vide: les peines de servitude pénale à perpétuité pour sept prévenus, cinq ans de prison pour sept autres, trois ans pour deux, ont été prononcées. Cinq prévenus, dont deux policiers et un officier de l'armée burundaise ont été acquittés. Le procès de ces 21 personnes s'était terminé dans la surprise totale, du moment que les « gros poissons » dénoncés par certains des prévenus n'avaient jamais été convoqués pour être écoutés par le tribunal.

La justice a été également utilisée pour faire pression sur les défenseurs des droits humains et les militants de l'opposition. En effet, au cours du premier trimestre 2012, la justice burundaise a continué à convoquer des défenseurs des droits humains à s'expliquer sur leurs déclarations. Pierre-Claver MBONIMPA, Président et Représentant Légal de l'APRODH, a été convoqué au parquet de la Mairie de Bujumbura le 13 février 2012 sur une plainte déposée par un cadre du Service National de Renseignement dont le nom a été cité dans la torture d'un étudiant de



l'Université du Burundi, Pacifique NDAYISABA. Curieusement aucune enquête n'a été organisée sur cette torture.

Le 7 février 2012, Faustin NDIKUMANA, Président du PARCEM, a été arrêté et écroué à la prison centrale de Mpimba, sur plainte du Ministre de la Justice, pour « fausses déclarations » après avoir dénoncé la corruption qui entourerait les recrutements des magistrats au Burundi. Pourtant, le 1^{er} Vice-président de la République avait fustigé cet état de fait en octobre 2011. Quelques semaines après l'incarcération de Faustin NDIKUMANA, le Ministre de la Justice a, lui-même, justifié devant le sénat les propositions de nouveaux responsables des juridictions et parquets du pays par le fait que la corruption gangrénait les magistrats. Curieusement, le Parquet Général près la cour anti corruption s'était précipitée à mettre sous les verrous Faustin NDIKUMANA sans mettre le même zèle à enquêter sur la corruption qu'il dénonçait. En dépit de la décision de son maintien en prison quatre jours plus tôt, Faustin NDIKUMANA a été libéré le 22 février 2012.

La justice burundaise s'est également récusée en libérant le 17 février 2012, de manière surprenante, l'opposant Maître François NYAMOYA, porte-parole du MSD, qui était détenu préventivement depuis Juillet 2011 pour subornation de témoins alors que cette infraction était en principe déjà prescrite à considérer le temps qui était écoulé depuis sa commission. La décision de sa libération a été prise par le Procureur de la République en Mairie de Bujumbura alors que le Tribunal de Grande Instance de Bujumbura s'était déclaré incompétent pour statuer sur cette libération provisoire.

Un autre opposant, Jean-Baptiste MANWANGARI (un des leaders de la faction réformiste de l'UPRONA et ancien Président du même parti), a été libéré le 28 février 2012 après trois mois de détention à la prison de Muramvya. Plusieurs anomalies ont été observées dans la procédure. Ayant manqué Jean Baptiste MANWANGARI, les forces de l'ordre avaient d'abord arrêté ses deux fils jusqu'à la manifestation de leur père. Ce dernier a été détenu à Muramvya, loin de sa famille et de sa juridiction alors qu'il aurait été plus pratique de l'emprisonner à Mpimba. Son dossier a, dans un premier temps, été déféré devant la Cour Suprême alors que le prévenu ne bénéficiait d'aucun privilège de juridiction. Monsieur MANWANGARI sera finalement jugé au Tribunal de Grande Instance de Bujumbura après que la Cour Suprême s'était dessaisi du dossier. Une certaine opinion a cru que les déboires judiciaires de Jean Baptiste MANWANGARI étaient commandités par ses adversaires au sein de l'UPRONA qui seraient par ailleurs très proches du pouvoir.

Ces quelques dossiers sont symptomatiques de l'état de dépendance de la Justice burundaise vis-à-vis de l'Exécutif.

L'incarcération du journaliste de la radio Bonesha FM et correspondant de la radio RFI Hassan RUVAKUKI arrêté le 28/11/2011 sur accusation d'actes de terrorisme et de détention illégale



d'armes à feu, puis de participation aux bandes armées, après qu'il ait tendu le micro aux rebelles du FRD-Abanyagihugu de Pierre Claver KABIRIGI, est considérée par ses confrères comme une atteinte à la liberté de la presse. Cette affaire a été mise en délibéré, pour la première fois, le 28/02/2012 par la Cour d'Appel de Gitega. En date du 20/06/2012, le Tribunal de Grande Instance de Cankuzo a rendu le verdict concernant ce dossier, condamnant RUVAKUKI à la prison à vie. Après plusieurs audiences en appel de l'affaire RUVAKUKI et de ses 22 autres coaccusés, l'affaire a été déclarée close le 9/11/2012 et le prononcé sera fait en date du 08/01/2013 (NB.A cette date, il a été condamné à 3 ans de prison).

A maintes reprises, il a été constaté que le pouvoir exécutif s'ingère dans le judiciaire. C'est le cas qui s'est produit en date du 28/03/2012 pour le dossier RMP10811/ND.D, RPC 343/Rgi dont les prévenus étaient BUKURU Wilson, MURAMIRA Angélu, NTIRAMPEBA Muhamed, CUBWA Gabriel et NGARAMA Prince. Ces derniers ont été acquittés sur une infraction d'assassinat, mais le Directeur de la Prison de Ruyigi les a maintenus en la prison en violation du code de procédure pénale. Cette rétention aurait été dictée par le Procureur de la République à Ruyigi et l'Honorable Moïse BUCUMI, Ministre des Transports et des Travaux Publics. C'est en date du 05/04/2012, après beaucoup de cris d'alarme des défenseurs des droits humains qu'ils ont reçu leurs billets d'élargissement. Malheureusement, 10 jours après, l'un parmi eux, NGARAMA Prince a été arrêté à nouveau par l'administration qui l'accusait d'avoir fraudé les pièces.

I.4. Sur le plan de la jouissance des libertés publiques

Les rapports entre les instances gouvernementales et l'opposition politique ont été suffisamment décrits au point I.1.

Tout comme cette dernière, les relations entre le pouvoir et les organisations de la société civile ainsi que certains médias privés n'ont pas été des meilleures. La jouissance de la liberté d'expression, de presse, de réunion, d'opinion et l'exercice du droit de grève ne sont pas encore respectés par les dirigeants.

L'absence de l'opposition au Parlement a créé un contexte inédit et difficile pour les organisations de la société civile. En jouant son rôle de contre-pouvoir dans ce contexte de déséquilibre politique, la société civile est perçue, délibérément ou pas, comme une sorte d'opposition au pouvoir en place. Cette fausse perception est d'autant plus renforcée dans les milieux du pouvoir que l'opposition extraparlamentaire ne fait et ne peut que dénoncer, à la manière de la société civile, les abus du pouvoir. Et bien des fois, l'opposition politique ne manque pas de s'aligner derrière les déclarations et les thématiques de la société civile.

La tension s'est accrue en février avec l'arrestation de Faustin NDIKUMANA, Président de l'organisation dénommée « Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités », PARCEM en sigles et a atteint son paroxysme en mars après la hausse des prix de l'eau et de l'électricité. Alors qu'il avait été convenu lors de la première hausse en septembre



2011 que la deuxième étape de la hausse des prix ne sera franchie qu'après, selon l'entendement de la société civile, l'audit organisationnel et financier de la REGIDESO, une nouvelle tarification est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012 sans que l'audit ait été réalisé, faisant ainsi fi des recommandations de l'Assemblée Nationale - nous l'avons dit plus haut.

Cette décision a alimenté une nouvelle vague de protestations des organisations de la société civile et des centrales syndicales engagées dans la campagne contre la vie chère.

Plusieurs institutions étatiques (Gouvernement, Assemblée Nationale, Sénat, Conseil National de la Sécurité) ainsi que le parti au pouvoir et autres organisations qui lui sont proches ont émis des déclarations pour décourager la société civile et les syndicats à organiser la grève et les manifestations publiques sur la problématique de la vie chère, sous le prétexte que la sécurité du pays risquait d'être perturbée et la paix remise en cause. Un discours hostile à la société civile a été développé pour décourager la population à suivre l'appel des organisations engagées dans la campagne contre la vie chère. Malgré tout, la grève générale a été bel et bien observée dans le pays et des leçons devraient en être tirées.

Enfin, la relation entre l'Etat et la plupart des media privés n'est pas très différente de celle entre l'Etat et la société civile. En accordant la parole à l'opposition et à la société civile, certains media ont souvent été considérés comme étant à la solde de l'opposition.

* * * * *

